



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LOUISEVILLE

RÈGLEMENT N°578

**Règlement amendant le règlement
numéro 559 sur le programme
d'accès à la propriété résidentielle
existante pour les familles**

À une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Louiseville, tenue au lieu ordinaire des sessions, le 14 octobre 2014, à 20 h, à laquelle sont présents :

M. André Lamy	siège n° -1-
M. Jean-Pierre Gélinas	siège n° -2-
M. Charles Fréchette	siège n° -3-
M ^{me} Françoise Hogue Plante	siège n° -4-
M. Gilles A. Lessard	siège n° -5-
M ^{me} Murielle Bergeron Milette	siège n° -6-

Formant quorum sous la présidence de son Honneur monsieur le maire, Yvon Deshaies.

Étaient aussi présentes : Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe
Maude-Andrée Pelletier, greffière

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées au règlement numéro 559 afin d'en faciliter l'application;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Charles Fréchette en vertu de la résolution 2014-403 à la séance extraordinaire du 15 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le paragraphe suivant est ajouté à la suite de l'article 8 du règlement numéro :

« ARTICLE 8 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Exceptionnellement, pour la première année d'application du programme soit jusqu'au 16 avril 2015, même si la date effective portant l'immeuble au rôle est moins de 12 mois, la famille bénéficiera du présent programme si elle répond à tous les autres critères exigés et

qu'elle ne peut pas bénéficier du programme de revitalisation pour la construction résidentielle. »

ARTICLE 4:

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LOUISEVILLE
CE 14^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2014

YVON DESHAIES
MAIRE

ME MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE